



Compagnie des Commissaires Enquêteurs de Bourgogne (CCEBo)

PROGRAMME DU STAGE DES NOUVEAUX COMMISSAIRES ENQUÊTEURS

Le lundi 11 mars et mardi 12 mars 2024

Au siège de la DREAL Bourgogne, 19 Bis et 21 Boulevard Voltaire à Dijon
(Stationnement : parkings à l'intérieur de l'enceinte et un autre le long de l'avenue).

Le lundi 11 mars 2024 en salle Nevers

8 h 45 – 9 h 00	Accueil des stagiaires
9 h 00 – 9 h 45	1- L'enquête publique. Définition. Évolution. La concertation avec le public. Participation du public à l'élaboration des projets, plans et programmes. Les différents types d'enquête. M. LECLERCQ. CCEBo.
9 h 45 - 10 h 30	2- Le commissaire enquêteur. Qui est-il ? Ses qualités. La désignation. Incompatibilité. Indépendance du Commissaire enquêteur. Les pouvoirs et les obligations du Commissaire enquêteur. Code d'éthique et de déontologie des membres de la CNCE. M. COL-LARD. CCEBo.
10 h 30 - 10 h 40	Pause
10 h 40 – 11 h 30	3-Organisation de l'enquête. Étude du dossier. Composition du dossier. Concertation avec l'autorité ouvrant l'enquête. L'arrêté ouvrant l'enquête. Publicité de l'enquête. M. LECLERCQ CCEBo.
11 h 30 – 12 h 00	4-Présentation de la compagnie régionale, Articulation. Ses ressources. Ses aides. Le tutorat. Les secteurs techniques de la CNCE. Bibliothèques. Site Internet. Le secrétariat. Distribution du guide du CE. M. LECLERCQ CCEBo
12 h 00– 12 h 30	5- L'indemnisation. La demande d'indemnisation. La décision d'indemnisation. Les modalités d'indemnisation. Mme VOYE chargée des enquêtes publiques TA de Dijon
12 h 30 – 14 h 00	Déjeuner sur place. (Restaurant administratif cafétéria sur place de 8 à 14€).

14 h 00 – 15 h 30	6- L'évaluation environnementale. Madame Cécile BERNARD (Cheffe du département évaluation environnement à la DREAL
15 h 30 – 16 h 00	7- Le rôle du Commissaire Enquêteur avant l'enquête. Pouvoirs et obligations. Visite des lieux. Audition du porteur de projet. Signature des registres. Verrouillage du registre dématérialisé. Mise au point des modalités de réception du public. M. COLLARD. CCEBo.
16 h 00 - 16 h 15	Pause

16 h 15 – 17 h 00 Résumé de la journée

Le mardi 12 mars 2023 en salle Nevers.

9 h 00 – 9 h 45	8- Le rôle du Commissaire enquêteur pendant l'enquête. Réception du public, des associations, du courrier. Suivi du regroupement des observations. Réunion publique. Prolongation de l'enquête. Clôture. Autres tâches. M. COLLARD. CCEBo.
9 h 45 – 10 h 30	9- Rôle du Commissaire enquêteur après l'enquête. PV de synthèse, communication des observations. Auditions diverses. Audition du maître d'ouvrage. Devoir de réserve. M. COLLARD CCEBo.
10 h 30 – 10 h 40	Pause
10 h 40 – 11 h 00	10- La suspension de l'enquête. L'enquête complémentaire. Procédures permettant de modifier le projet. Quand. Comment. Particularités. M. COLLARD CCEBo.
11 h 00 - 11 h 30	11- L'enquête unique - L'autorisation environnementale unique. Champs. -Particularités réglementaires. Le rapport. M. LECLERCQ CCEBo
11 h 30 –12 h 30	12 La motivation des conclusions et l'avis du CE. Les règles de droit. La jurisprudence : ce qu'il ne faut pas faire et ce qu'il faut faire. La rédaction des conclusions. L'avis. Les réserves et les recommandations. M. LECLERCQ CCEBo
12 h 30 - 14 h 00	Déjeuner sur place. (Restaurant administratif cafétéria de sur place 8 à 14€)
14 h 00 - 15 h 00	13- Le rapport d'enquête. Généralités. Déroulement de la procédure. Analyse des observations recueillies. Conclusion et avis du CE. Motivation de l'avis. Demande de compléter les conclusions du CE. Mme Nelly ACH Première conseillère au TA de Dijon, Rapporteure publique à la 1ère chambre (urbanisme, environnement).
15 h 00 – 15 h 15	14- Le statut du Commissaire enquêteur. Généralités. Régime fiscal. Régime social. Cumul. Indemnisation décret 2021-1546 du 8 décembre 2022 M. COLLARD CCEBo.

- 15 h 15 – 15 h 45 **15- Les commissions d'enquête.** M. LECLERCQ CCEBo.
- 15 h 45 - 16 h 15 **16- Les enquêtes du code des relations entre l'administration et le public.** Champ, Particularités. M. LECLERCQ CCEBo.
- 16 h 15 - 17 h 00 **17- Les enquêtes relevant du Code de l'expropriation.** Particularités. L'enquête de déclaration d'utilité publique. L'enquête parcellaire. M. LECLERCQ CCEBo
- 17 h 00 - 17 h 15 **Pause**
- 17 h 15 - 17 h 45 **Résumé de la formation- Bilan :** sous forme-questions réponses. Jurisprudences. Exemples de dossier. Exemples de rapport et PV de synthèse Bilan de la formation. MM LECLERCQ et M. COLLARD CCEBo.
- 17 h 45 Fin de la formation initiale**

Les intervenants et nos 4 nouveaux collègues

